

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

9ème Rallye National Centre Alsace VHC

10 et 11 avril 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ALSACE
Nom du Rallye :	9ème Rallye National Centre Alsace VHC
Date :	10 et 11 Avril 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	13/01/2026 sous le numéro 5
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	DUPAYS VERONIQUE
Téléphone :	06 .83.43.92.29
Mail :	Coordination@asa-alsace.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MADER Franck
Membres :	Comité de l'ASA ALSACE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ALSACE 10 Route de Waldkirch 67600 SELESTAT
Téléphone :	03.88.74.76.20
Mail:	sport.auto.alsace@gmail.com
Permanence du Rallye :	ESPACE EUGENE CHATENOIS
Lieu, date, horaire :	Vendredi 10 avril 2026 de 13 h 00 à 20 h 00 Samedi 11 avril 2026 de 06 h 30 à la fin de l'épreuve

Organisateur technique	
Nom :	ASA ALSACE
Adresse :	10 Route de Waldkirch 67600 SELESTAT
Téléphone :	03.88.74.76.20
Mail :	sport.auto.alsace@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	lundi 2 mars 2026
Ouverture des engagements	lundi 9 mars 2026
Clôture des engagements	lundi 30 mars 2026
Parution du carnet d'itinéraire	samedi 4 avril 2026
Distribution du Roadbook (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 4 avril 2026 à 08 h 00 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	samedi 4 avril 2026 de 08h30 à 19h00 vendredi 10 avril 2026 de 09h00 à 16h00 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 de 13 h 00 à 17h00 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 de 13 h 15 à 17h 15 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à partir de 16h00 ESPACE EUGENE CHATENOIS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 16 h 30 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 17 h 30 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 17 h 30 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis aux vérifications administratives contre émargement
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 18 h 00 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 au plus tard à 22h00 ESPACE EUGENE CHATENOIS
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à partir 18 h 50 (étape 1) Samedi 4 avril 2026 à à partir de 17 h 20 (étape 2) ESPACE EUGENE CHATENOIS
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Ambulances MADER 10, Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT fin du rallye

Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 11 avril 2026 30' après l'arrivée en parc fermé du dernier concurrent ESPACE EUGENE CHATENOIS
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 11 avril 2026 à 20 h 00 ESPACE EUGENE CHATENOIS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

IDEM QUE POUR LE 10^{ème} RALLYE NATIONAL DU CENTRE ALSACE

Directeur de Course : **M. GALLAIRE Christophe**

Licence n°242385/0314

Commissaire Technique responsable VHC : **M. BULLIER Serge**

Licence n° 19678/0409

Chargés des relations avec les concurrents : **M. VOGEL Bernard**

Licence n° 25203/0306

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye National du Centre Alsace VHC compte pour :

- **la coupe de France des Rallyes VHC Coeff 2**
- **le championnat vhc de la ligue Grand Est du Sport Automobile 2026.**
- **Le challenge des rallyes de la ligue Grand Est du Sport Automobile 2026.**

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés ainsi que les heures de convocation aux vérifications administratives seront mises en ligne sur le site : www.asa-alsace.fr à partir du samedi 4 avril 2026 à 20 h 00.

Tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

A l'issue des vérifications administratives, les concurrents auront 15 minutes pour rejoindre les vérifications techniques. Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA.

Les équipages, pour un nouveau départ, devront présenter le véhicule aux vérifications le samedi 11 avril 2026 à 6 h 00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National du Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 30 mars 2026 à minuit**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement VHC sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**
- Montant membres ASA (équipage complet) : **360 €**
- Montant membre ASA (un seul membre) : **405 €**

Ces montants comprennent les 6€ reversés au Challenge Commissaires

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (espèces, virement ou chèque établi à l'ordre de l'ASA ALSACE). Le R.I.B pour le paiement par virement sera disponible sur le site de l'ASA ALSACE. Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 h du montant de l'engagement. La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA accompagnée d'une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2026.

3.2P. ORDRE DE DEPART

Le 9^{ème} Rallye VHC du Centre Alsace s'élancera en 1^{er} **le vendredi 10 avril 2026** .

Le 9^{ème} rallye VHC du Centre Alsace s'élancera 10 minutes après le rallye moderne **le samedi 11 avril 2026**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera autorisé uniquement dans **l'ESPACE EUGENE**. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le **vendredi 10 avril** à partir de 12 h munis de l'autocollant :

« ASSISTANCE » avec le n° du concurrent.

Il devra être impérativement libéré pour 12 h 00 le dimanche 12 avril 2026.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance.

Il sera muni de l'autocollant obligatoirement.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Centre Alsace 2026 représente un parcours de **322,60 kms**.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **102,00 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 **PROLOGUE ST HIPPOLYTE-LIEPVRE**10,35 km

ES 2/58	LE CLIMONT	10,10 km
ES 3/6/9	LES QUELLES.....	10,00 km
ES 4/7/10	COL DE LA CHARBONNIERE	10,45 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 4 avril 2026 de 08 h 30 à 19 h 00

Vendredi 10 avril 2026 de 09 h 00 à 16 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Rallye VHC ne fait pas l'objet d'une dotation de prix en numéraire.

Tous les participants classés seront récompensés

Les prix distribués seront les suivants :

- 1 coupe ou 1 trophée à chacun des participants.

10.1P.REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 11 AVRIL 2026 à 20 h 00 **ESPACE EUGENE.**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

9ème Rallye National de Régularité Historique du Centre Alsace 10 et 11 avril 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 10^{ème} Rallye National PEA du Centre Alsace, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci -après.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ALSACE
Nom du Rallye :	9ème Rallye National Centre Alsace VHC
Date :	10 et 11 avril 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	Le 13 janvier 2026 Sous le numéro 5
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	DUPAYS VERONIQUE
Téléphone :	06 .83.43.92.29
Mail :	Coordination@asa-alsace.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MADER Franck
Membres :	Comité de l'ASA ALSACE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ALSACE 10 Route de Waldkirch 67600 SELESTAT
Téléphone :	03.88.74.76.20
Mail:	sport.auto.alsace@gmail.com
Permanence du Rallye :	ESPACE EUGENE CHATENOIS
Lieu, date, horaire :	Vendredi 10 avril 2026 de 13 h 00 à 20 h 00 Samedi 11 avril 2026 de 06 h 30 à la fin de l'épreuve
Organisateur technique	

Nom :	ASA ALSACE
Adresse :	10 Route de Waldkirch 67600 SELESTAT
Téléphone :	03.88.74.76.20
Mail :	sport.auto.alsace@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 10^{ème} Rallye National PEA du Centre Alsace 2025.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Identique au 10^{ème} Rallye National PEA du Centre Alsace 2025

Commissaire Technique responsable VHC : **M. BULLIER Serge**

Directeur de Course VHRS : **M. GALLAIRE Christophe**

Licence n° 19678/0409

Licence n°242385/0314

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} rallye national de régularité historique compte pour la coupe de France des Rallyes VHRS.

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés ainsi que les heures de convocation aux vérifications administratives seront mises en ligne sur le site : www.asa-alsace.fr à partir du samedi 4 avril 2026 à 20 h 00.

Tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

A l'issue des vérifications administratives, les concurrents auront 15 minutes pour rejoindre les vérifications techniques. Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA.

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- * permis de conduire
- * Certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo)
- * « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- * licences en cours de validité ou titre de participation

Il n'y aura pas de vérifications finales.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National du Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 30 mars 2026 à minuit**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement VHC sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**
- Montant membres ASA (équipage complet) : **360 €**
- Montant membre ASA (un seul membre) : **405 €**

Ces montants comprennent les 6€ reversés au Challenge Commissaires

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (espèces, virement ou chèque établi à l'ordre de l'ASA ALSACE). Le R.I.B pour le paiement par virement sera disponible sur le site de l'ASA ALSACE. Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 h du montant de l'engagement. La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA accompagnée d'une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2026.

3.2P. ORDRE DE DEPART

Le 9^{ème} Rallye VHRS du Centre Alsace partira 10 minutes après le rallye VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe 15 du code sportif de la FIA.
 Equipement de sécurité : homologués ou ayant été homologués.
 Les voitures du groupe B suivantes sont interdites.
- Voitures de tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.3P. ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera autorisé uniquement dans **l'ESPACE EUGENE**. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le **vendredi 10 avril** à partir de 12 h munis de l'autocollant :

« ASSISTANCE » avec le n° du concurrent.

Il devra être impérativement libéré pour 12 h 00 le dimanche 12 avril 2026.
Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance.
Il sera muni de l'autocollant obligatoirement.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques VHRS.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye National VHRS du Centre Alsace 2026 représente un parcours de **322,60 kms**.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **102,00 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	PROLOGUE ST HIPPOLYTE-LIEPVRE	10,35 km
ES 2/58	LE CLIMONT	10,10 km
ES 3/6/9	LES QUELLES.....	10,00 km
ES 4/7/10	COL DE LA CHARBONNIERE	10,45 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 10^{ème} Rallye National PEA du Centre Alsace.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 4 avril 2026 de 08 h 30 à 19 h 00

Vendredi 10 avril 2026 de 09 h 00 à 16 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

7.5P. ZONES DE REGULARITE :

Il sera donné une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse. La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes. Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.

7.5.4P. Zone de régularité non effectuée. Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

7.5.16P Interruption d'une zone de régularité : Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

Le classement général sera fait pour chaque moyenne.

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne basse.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées
- Le meilleur résultat de la 1^{ère} ZR
- Le meilleur résultat de la 2^{ème} ZR
- etc

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Rallye VHRS ne fait pas l'objet d'une dotation de prix en numéraire.

Tous les participants classés seront récompensés

Les prix distribués seront les suivants :

- 1 coupe ou 1 trophée à chacun des participants.

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 11 AVRIL 2026 à 20 h 00 **ESPACE EUGENE.**